

LE PARTENAIRE D'AFFAIRES

70 000 TONNES DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES RECYCLÉS!



M^{me} Dominique Levesque
Directrice générale

L'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec) dresse un portrait plus que reluisant de ses cinq premières années d'activité.

Plus de 10 millions d'appareils électroniques, soit 10 000 camions-remorques de 53 pieds remplis au maximum de leur capacité, ou une masse équivalente à celle d'un bateau de croisière, voilà

l'impressionnante quantité de produits électroniques qu'a permis de recycler et de valoriser le programme de l'ARPE-Québec depuis sa mise sur pied en 2012.

« L'ARPE-Québec peut être fière du travail accompli. Notre programme est de plus en plus connu et accessible, *Les Serpuariens** font désormais partie du vocabulaire québécois. Les volumes recueillis continuent de grimper année après année, et ce, malgré la tendance vers la miniaturisation et la multifonctionnalité des produits électroniques. Mais il ne faut surtout pas s'arrêter là! », commente M^{me} Dominique Levesque, directrice générale de l'ARPE-Québec.

Organisme de gestion à but non lucratif reconnu par RECYC-QUÉBEC, l'ARPE-Québec offre un programme de conformité

environnementale approuvé – le *Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques*, mieux connu sous le nom recyclerMESelectroniques – à ses quelque 1600 membres qui se composent de fabricants, de distributeurs et de détaillants de produits électroniques.

L'ARPE-Québec prend en charge tous les produits électroniques apportés dans ses quelque 1 000 points de dépôt officiels à travers le Québec, dont plusieurs écocentres municipaux, de nombreux détaillants et autres organismes et entreprises.

LES MUNICIPALITÉS : DES JOUEURS CLÉS

Selon l'ARPE-Québec, plus de 80 % des Québécois disent savoir comment se départir de leurs vieux produits électroniques de façon écologiquement responsable. L'Association note toutefois que les citoyens tardent à passer à l'action. En effet, près de deux Québécois sur trois possèdent encore des produits électroniques désuets à la maison.

Grâce à leur proximité avec les citoyens, les municipalités sont en bonne position pour contribuer à sensibiliser encore davantage les gens et à faire partie du vaste réseau d'écocentres et d'organismes municipaux qui adhèrent au programme de l'ARPE-Québec. En plus des points de dépôt officiels, plusieurs collectes spéciales sont réalisées à travers la province en collaboration avec les municipalités et divers partenaires.

« Une chose est certaine : le succès du programme de l'ARPE Québec passe par un effort collectif de toutes les parties prenantes, c'est-à-dire les instances gouvernementales et municipales, les industries, les commerces et les citoyens. En se joignant au programme de l'ARPE-Québec, les municipalités



contribuent à le rendre encore plus accessible à la population en plus de démontrer aux citoyens leur engagement envers la protection de l'environnement, de réduire les coûts liés à l'enfouissement et de contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux établis par le gouvernement », rappelle M^{me} Levesque.

Adhérer au programme de l'ARPE-Québec, c'est notamment accepter de travailler uniquement avec des entreprises de réemploi et de recyclage certifiées et approuvées, et éviter que les vieux produits électroniques aboutissent dans les sites d'enfouissement, qu'ils soient exportés illégalement vers les pays en développement ou manipulés par des recycleurs négligents.

« Dans cinq ans, je souhaite que des mesures concrètes qui encouragent les comportements responsables en matière de recyclage des produits électroniques soient mises en place et que le geste d'apporter nos vieux appareils dans un point de dépôt officiel fasse partie de notre routine », ajoute M^{me} Levesque.

UN PROCESSUS CERTIFIÉ

Les produits électroniques déposés dans l'un des points de dépôt de l'ARPE-Québec sont acheminés à des entreprises de recyclage et de réemploi pour y être recyclés de façon sécuritaire, sûre et écologique selon un processus audité et approuvé.

Au Québec, il y a actuellement plus d'une vingtaine de ces entreprises de recyclage ou de réemploi certifiées et approuvées, conformément aux normes canadiennes en vigueur. Celles-ci assurent le traitement des produits électroniques dans le respect de l'environnement, tout en minimisant les risques pour la santé et la sécurité.

Les plus récentes technologies sont utilisées pour démonter les appareils et recueillir des matières telles que le verre, le plastique et les métaux précieux, comme l'or et le cuivre. Les substances préoccupantes comme le mercure et le plomb sont aussi traitées pour protéger à la fois l'environnement, la santé et la sécurité des travailleurs qui les manipulent.

Une fois les produits démantelés, les matériaux qu'ils contiennent sont triés, récupérés, transformés et réutilisés afin de fabriquer de nouveaux produits, préservant ainsi les ressources naturelles non renouvelables.



Au final, ce sont plus de 97 % des matières récupérées qui sont valorisées. ◀

*« Les Serpuariens^{MD}»

L'ARPE-Québec récupère et valorise plus de 150 types d'appareils électroniques désuets ou « serpuariens », dont :

- Équipement informatique (comme les ordinateurs et les imprimantes)
- Téléviseurs et autres appareils audio-vidéo (comme les radios, les enregistreurs et les haut-parleurs)
- Téléphones portables ou non
- Consoles de jeux vidéo

De plus amples détails sont disponibles à l'adresse recyclermeselectroniques.ca/qc.